

De : [DCR](#)
Objet : Mesures temporaires : maladie Ebola
Date : 5 juin 2026 09:30:37



Direction des communications
et du recrutement

Mesures temporaires : maladie Ebola

À toute la communauté universitaire,

Le gouvernement du Canada a récemment imposé de nouvelles restrictions liées à l'Ebola. Bien que le risque pour le Canada soit considéré comme faible, en raison de l'importance de l'éclosion de l'Ebola dans certains pays, des mesures temporaires sont en vigueur depuis le 27 mai dernier. Ces mesures visent les ressortissants étrangers vivant dans les pays suivants, ainsi que les personnes ayant transité ou séjourné :

- en République démocratique du Congo (RDC);
- au Soudan du Sud;
- en Ouganda.

L'UQO invite toutes les personnes concernées à prendre soigneusement connaissance des mesures publiées par le gouvernement du Canada et à planifier leurs déplacements en conséquence, le cas échéant. Si vous quittez le Canada et que vous vous rendez dans l'un de ces pays, ou si vous y transitez, vous pourriez ne pas être en mesure de revenir au Canada comme souhaité. Par ailleurs, vous pourriez être soumis à une quarantaine et à des examens médicaux, et ce, même en l'absence de symptômes.

Les mesures sont présentement applicables jusqu'au 28 août 2026. Elles pourraient être prolongées ou modifiées selon l'évolution de la situation.

Si vous êtes un.e ressortissant.e d'un de ces pays et que vous vivez au Canada, mais que vous êtes à l'extérieur du pays depuis le 27 mai dernier, ces mesures pourraient avoir des conséquences directes sur votre retour au Canada. Il en va de même si vous comptez voyager à l'international avant la levée de ces mesures. Si vous étiez au Canada lors de l'entrée en vigueur de ces mesures, votre statut au Canada n'est pas affecté et vous pouvez rester au Canada pendant toute la durée de votre séjour autorisé.

Avant de planifier tout voyage à l'extérieur du Canada ou votre retour au pays, consultez la page officielle du gouvernement canadien sur les mesures temporaires liées à la maladie Ebola :

- Mesures temporaires: [Maladie Ebola : Mesures temporaires - Canada.ca](#)
- Mesures frontalières pour les voyageurs entrant au Canada : [Maladie Ebola : Mesures frontalières pour les voyageurs entrant au Canada - Canada.ca](#)

Une communication a été envoyée aux étudiantes et aux étudiants internationaux concernés.

Aussi, nous désirons vous informer que l'UQO n'a aucun contrôle sur ces mesures frontalières et ne sera pas en mesure d'intervenir auprès des autorités d'immigration si vous vous retrouviez dans l'une de ces situations.

Si vous avez des questions sur votre situation particulière, communiquez directement avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ou consultez un conseiller en immigration

autorisé avant de prendre toute décision de voyage.

L'UQO suit de près l'évolution de la situation et communiquera toute information pertinente applicable dans nos établissements. L'UQO est très sensible à la réalité difficile que peuvent vivre les membres de son personnel concernés, ainsi que les personnes étudiantes originaires de ces pays ou ayant de la famille dans ces régions.

La direction de l'UQO